

**Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 152
de Mmes Marine Jordan (PS) et Manon Delisle (PS), ainsi que de 27 cosignataires,
demandant l'installation de poubelles permettant le tri des déchets**

En séance du 23 février 2015, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 152 de Mmes M. Jordan et M. Delisle, ainsi que de 27 cosignataires, lui demandant l'installation de poubelles permettant le tri des déchets.

Réponse du Conseil communal

La question du tri des déchets dans les poubelles publiques, particulièrement dans les lieux présentant une forte fréquentation, a fait l'objet de réflexion et d'essais depuis plusieurs années. Sur cette base, il est possible d'expliquer l'état des réflexions, d'examiner l'expérience d'autres villes en Suisse romande et de préciser le type de poubelles "Triton" mentionné par les dépositaires du présent postulat.

1. Situation actuelle des poubelles et des points de récolte en ville de Fribourg

Au total, on dénombre plus de 700 poubelles de différents volumes sur le domaine public. Ces dernières sont prévues aussi bien pour les citoyens que les visiteurs (touristes, pendulaires, etc.).

Deux parcs sont équipés de poubelles permettant le tri des déchets, soit le PET, l'alu/fer blanc, le verre et les ordures: les Grand-Places et les Jardins du Domino.

En outre, la Voirie assure la gestion de quinze points de récolte officiels situés dans les différents quartiers et celle de la déchetterie principale des Neigles. Tous ces sites sont réservés à l'utilisation exclusive des habitants. Les points de récolte permettent le tri des déchets suivants: PET, alu/fer blanc, verre, habits et huiles usagées. La déchetterie principale permet le dépôt de plus de vingt autres types de déchets.

2. Les possibilités de tri des déchets

Aux possibilités offertes exposées ci-dessus, il convient d'ajouter d'autres solutions existantes.

Les grandes surfaces (Migros, Coop, Aldi, etc.) mettent à disposition des endroits pour déposer certains types de déchets comme par exemple le PET et certains plastiques.

Les CFF disposent également de poubelles avec compartimentage pour le tri des déchets dans leur hall de gare.

Le papier et le carton est ramassé chez l'habitant par la Voirie une fois par semaine au centre-ville et une fois par mois hors de ce périmètre.

Dans le cadre des manifestations, chaque organisateur est tenu d'élaborer un concept qui comprend le tri des déchets et l'utilisation de vaisselle réutilisable.

3. Expérience de poubelles avec tri des déchets en ville de Fribourg

En 2012, la Voirie a installé aux Grand-Places des poubelles de grande capacité permettant le tri des déchets (PET, alu/fer blanc, verre et ordures). Le résultat a été un échec, le mélange des déchets étant tel qu'il ne permettait pas le recyclage.

En 2013, un nouvel essai plus concluant a abouti à un tri relativement bien respecté. En plus d'une réflexion sur l'emplacement des poubelles, une couleur distincte en fonction des déchets et des indications plus grandes et plus claires ont été mises en place.

En 2015, il est possible de mettre en évidence l'évolution des pratiques. Les poubelles permettant le tri installées aux Grand-Places sont de plus en plus utilisées par certains habitants, qui les privilégient par rapport aux points de récolte en raison de leur proximité. La quantité de déchets y est devenue aussi importante en hiver qu'en été; il en résulte une nécessité de les vider plus fréquemment pour éviter les débordements. De plus, le tri n'est pas toujours respecté et le recyclage n'est donc pas possible, avec pour conséquence une nécessité d'incinérer les déchets.

En outre, dans les plus de 700 poubelles publiques, la Voirie ne constate pas de grand volume de déchets de type PET, verre ou alu qui justifierait la mise en place d'un système de tri à un endroit particulier autre que ceux où la possibilité existe déjà.

4. Comparaison avec d'autres villes en Suisse romande

De manière générale, très peu de villes proposent, sur le domaine public, des poubelles permettant le tri. Les villes de Vevey, Nyon, Morges ou Montreux installent ce type de poubelles à l'intérieur des bâtiments publics et non à l'extérieur, hormis quelques rares exceptions. Elles déconseillent d'ailleurs ce type de ramassage.

Le Montreux Jazz Festival utilise des poubelles de type "Triton". Cependant, leur volume étant trop petit, des conteneurs doivent en plus être posés à proximité pour vidanger lesdites poubelles. En comparaison, la Ville de Fribourg trie les déchets des manifestations en amont par son concept mis en place.

5. Les poubelles de type "Triton"

Le type de poubelle "Triton" est élaboré par la Summit Fondation. Son utilisation est avant tout prévue à l'intérieur des bâtiments, non pour des places ou des rues. En effet, le petit volume de ces poubelles ne permet pas l'entreposage de quantités importantes de déchets. Leur utilisation nécessiterait des vidanges très fréquentes, sans lesquelles de nombreux débordements seraient à déplorer.

6. "Fribourg, ville propre" et son concept d'information

Dans le domaine de la collecte des déchets, l'aspect informatif et didactique revêt une importance particulière. Pour ce faire, dans le concept "Fribourg, ville propre", plusieurs mesures ont été mises en place. Il s'agit:

- de valises pédagogiques disponibles pour les enseignants des écoles primaires;
- de poubelles permettant le tri dans tous les bâtiments scolaires (papier, PET, alu et ordures);
- de visites organisées à la déchetterie principale des Neigles pour les élèves des écoles primaires, secondaires et du collège ainsi que pour des entreprises;
- d'actions de ramassage des déchets (littering) organisées par la Voirie pour les élèves par exemple;
- de la présence de la Voirie, par sa conseillère en déchets, aux journées des nouveaux arrivants en ville et des nouveaux étudiants à l'université;
- de la présence des ambassadeurs IGSU (communauté d'intérêts pour un monde propre) au centre-ville pour sensibiliser les passants au phénomène du littering et pour distribuer des cendriers de poche aux fumeurs;
- de campagnes d'information par affichage et des articles réguliers paraissant dans le "1700".

7. Conclusion

Sur la base de ce qui précède, il s'avère que la possibilité d'offrir un tri des déchets sur le domaine public a déjà été analysée et qu'une solution est déjà en place à certains endroits. Des efforts particuliers sont entrepris pour maîtriser, voire minimiser les volumes des déchets lors des manifestations.

Une attention particulière est assurée par la Voirie sur les endroits équipés de poubelles permettant le tri. Suivant l'évolution de la situation, il serait envisageable d'en installer de nouvelles. Si, par contre, la tendance va dans le sens d'une substitution des points de récolte, ces poubelles pourraient être retirées durant la période hivernale.

Le postulat n° 152 est ainsi liquidé.